

Date de réception

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 5 1 3 8 9 6 1 1 1 8 0 0 0 1 7 Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51.A	Défrichement de 7 589 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit de la mise en conformité de la servitude existante par le biais d'un élagage, d'un nettoyage et de la réalisation d'un revêtement de Tuf compacté sur une distance approximative de 361,00m et de 4,5m de large. L'aménagement de deux espaces de vie, en vue de la construction de quatre maisons individuelles dans un cadre familial.

La création d'un jardin potager ainsi que la plantation d'arbres fruitiers

4.2 Objectifs du projet

L'objectif final du projet est la construction de quatre maisons dans un cadre familial, d'une superficie total de 345,00 m2 sur un site calme et verdoyant.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans la phase réalisation, au vu du PPR et du POS, toutes les études nécessaires seront appliquées ainsi que les recommandations de l'ONF. Lors du défrichement les arbres seront broyés sur place.

L'accès des deux espaces de vies se fera par la servitude existante de 4,00m de large qui fera l'objet d'un nivelage et la mise en place d'un revêtement en Tuf compacté.

Les constructions seront échelonnées sur plusieurs années en fonction de la capacité financière du propriétaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les choix se feront en fonction de la diversité du site, à savoir:

- Les jardins potagers
- La plantation d'arbres fruitiers
- Le type d'assainissement non collectif
- Les énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).				
AUTORISATION DE DEFRI	CHEMENT			
_ PERMIS DE CONSTRUIRE	I CHEMEN I			
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est i	rempli		
AUTORISATION DE DEFRIC	HEMENT			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	le l'opération - précise	les unités de mesure utilisées	
Grandeu	rs caractéristiques		Valeur	
_Parcelles concernées: Ref cadastral: AY n°764 s= 2 7901 ha AY n°242 s= 3 4625 ha Zone de défrichement: Zone 1=3 446m2 Zone 2= 4 143m2 (VOIR CARTE)				
4.6 Localisation du projet				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long ° '	" Lat ° ' "	
PETIT-BOURG	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e	t d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:	
TAMBOUR MONTPLAISIR	Point de départ :	Long ° '	" Lat ° ' "	
AY 764	Point d'arrivée :	Long ° '	" Lat ° ' "	
AY 242	Communes traversées :			
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvre	age existant ?	Oui Non X	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet			Oui Non X	
		de d'impact ?	Ou Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a			Out Nor X	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program			Oui Non A	
Si oui, de quels projets se compose	e programme 7			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. S	ensibi	lité env	ironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?							
Forêt boisée							
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?							
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet							
environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux	dans l , par to	a zone ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet				
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?		X					
sur le territoire d'une commune littorale ?	X						
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X						
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours		X					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		Х	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	$\overline{\mathbf{X}}$	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées ave	ec a dulles projets contios ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :	
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de	e nature transfrontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :	
7. Auto-évaluation (facultatif)	
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	'objet d'une étude d'impact ou
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse le qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. L'étude d'impact devrait être dispensé dans ce cas, car implantées de manières à épouser au maximum les courbes	e les maisons seront es du terrain naturel
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse le qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. L'étude d'impact devrait être dispensé dans ce cas, car implantées de manières à épouser au maximum les courbe afin d'éviter de gros travaux de terrassement, et par le préserver la végétation éxistante.	e les maisons seront es du terrain naturel la même occasion
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse le qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. L'étude d'impact devrait être dispensé dans ce cas, car implantées de manières à épouser au maximum les courbe afin d'éviter de gros travaux de terrassement, et par le	e les maisons seront es du terrain naturel la même occasion
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse le qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. L'étude d'impact devrait être dispensé dans ce cas, car implantées de manières à épouser au maximum les courbe afin d'éviter de gros travaux de terrassement, et par le préserver la végétation éxistante. Certains arbres existant feront partie intégrante du preserver de la végétation d'eviter de gros travaux de terrassement, et par le préserver la végétation éxistante.	e les maisons seront es du terrain naturel la même occasion
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse le qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. L'étude d'impact devrait être dispensé dans ce cas, car implantées de manières à épouser au maximum les courbe afin d'éviter de gros travaux de terrassement, et par le préserver la végétation éxistante. Certains arbres existant feront partie intégrante du preserver de la végétation d'eviter de gros travaux de terrassement, et par le préserver la végétation éxistante.	e les maisons seront es du terrain naturel la même occasion
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse le qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. L'étude d'impact devrait être dispensé dans ce cas, car implantées de manières à épouser au maximum les courbe afin d'éviter de gros travaux de terrassement, et par le préserver la végétation éxistante. Certains arbres existant feront partie intégrante du preserver de la végétation de la courbe de la	e les maisons seront es du terrain naturel la même occasion
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse le qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. L'étude d'impact devrait être dispensé dans ce cas, car implantées de manières à épouser au maximum les courbe afin d'éviter de gros travaux de terrassement, et par le préserver la végétation éxistante. Certains arbres existant feront partie intégrante du preserver de la végétation d'eviter de gros travaux de terrassement, et par le préserver la végétation éxistante.	e les maisons seront es du terrain naturel la même occasion

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet					
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, X 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;					
į	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Hypothèse d'implantation des maisons

Plan de coupe sur terrain

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

BAIE-MAHAULT

le,

29-12-2015

Signature

TIP TOP GESTION

Sarl au Capital de 4 950 400 € 32 Bis Bld. de la Baie La Mahautière - 97122 BAIE-MAHAULT

Tél.: 0690 55 08 04

Siret: 513 896 118 00017 - Ape: 7022Z



REGION GUADELOUPE

COMMUNE DE PETIT-BOURG





Lieu dit: "TAMBOUR MONTPLAISIR"



DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT



SARL TIP TOP GESTION 32 bis boulevard de la

Baie-La Mahaultière 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0690 55 08 04

SASU BAT

51.Rue Henri Becquerel -ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT Tel: 0590 26 57 80 Fax: 0590 26 57 65

ureaux	d'Études	:

vérifier par : C.CIRANY

Surface: AY N°234/ N°235/N°242/N°763/N°764

Démarage travaux : Durée du chantier :



Bureaux de Contrôles :

Dessinateur:

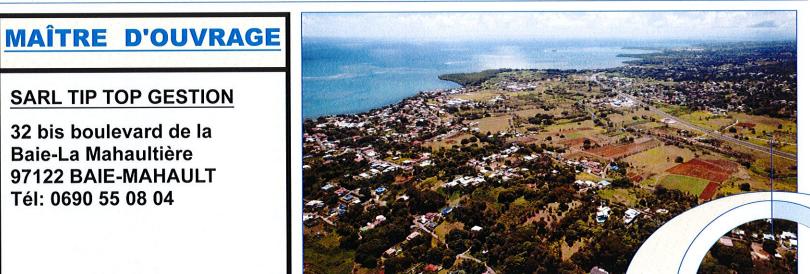
Révision du plan :

92 164 m²





DATE



AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Echelle:1/100e

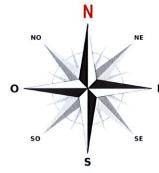
raison travaux :	Livraison travaux

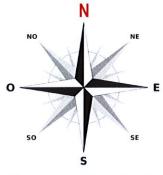
Λ	2
	2

DATE: 28/DECEMBRE/2015

LIOTE	550	DIEGEO	IONITEO A		DEMAND
LISTE	DES	PIECES.	JOINTES A	LA	DEMAND

		LISTE DES FIEGES JOINTES A EA DEMANDE
01	Χ	Plan de Situation du Terrain
02		Plan cadastral concernées par la demande de défrichement
03		Plan cadastral concernées faisant apparaitre les zones de défrichement
04	Χ	Attestation de propriété(extrait de matrice cadastrale,acte notarié)
05	Χ	Coupe du Terrain
06	Χ	Volet Paysager
07	Χ	Hypothèse d'implantation



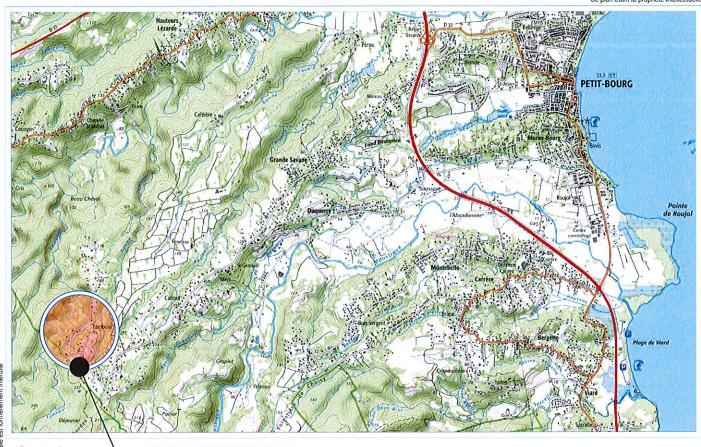




Vue Aérienne

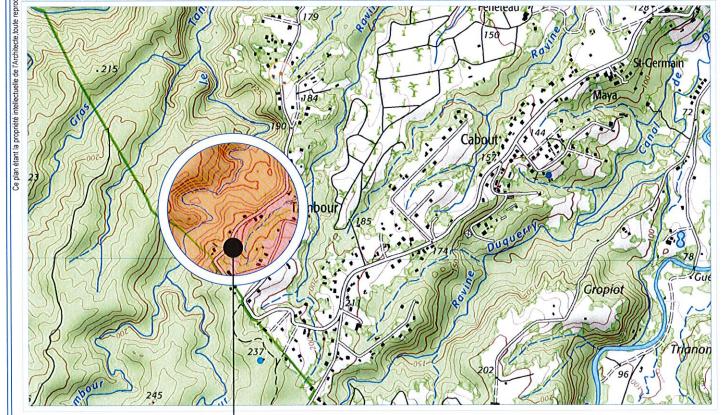
PARCELLE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

VILLE DE PETIT-BOURG LIEU DIT "TAMBOUR MONPLAISIR"



Carte Ign

LOCALISATION DU SITE



Carte Ign

LOCALISATION DU TERRAIN

AMGT/2015/002 PETIT-BOURG **ADD**

Chazy CIRANY

Maître d'ouvrage: SARL TIP TOP GESTION 32 bis boulevard de la Baie-La Mahaultière 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0690 55 08 04

Nom du plan : **PLAN DE SITUATION**

Ce plan étant la propriété intellectuelle de l'Architecte, toute reproduction illégale est formellement interdite

DESCRIPTION N°de page : DATE N°de plan : IND 01

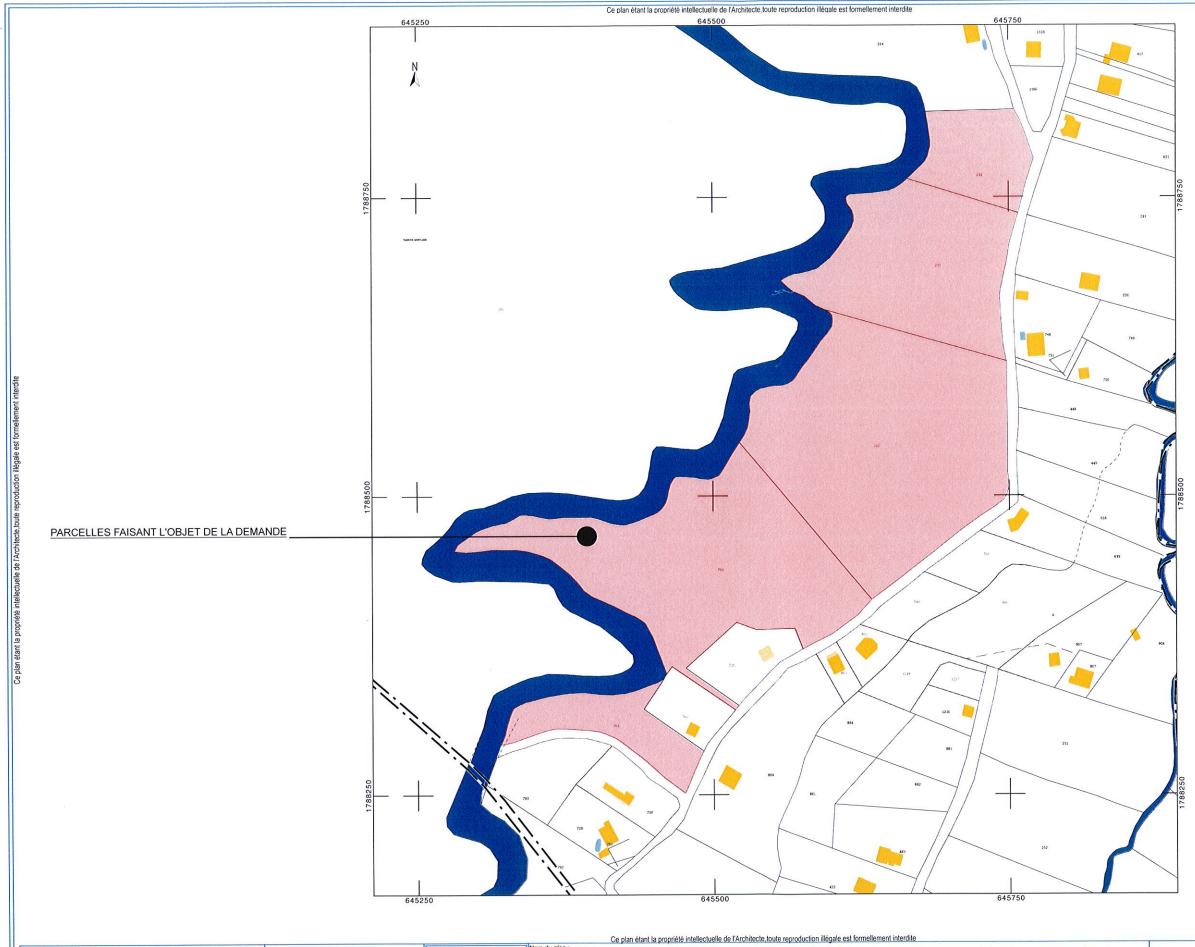


Maître d'œuvre: SASU BAT

51,Rue Henri Becquerel -ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0590 26 57 80 Fax: 0590 26 57 65 Mail: cira.bat.eurl@wanadoo.fr

Date du plan : 28/12/2015

Echelle: e





Maître d'ouvrage:

SARL TIP TOP GESTION

32 bis boulevard de la
Baie-La Mahaultière

97122 BAIE-MAHAULT
Tél: 0690 55 08 04

Nom du plan : PLAN CADASTRAL

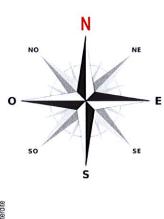


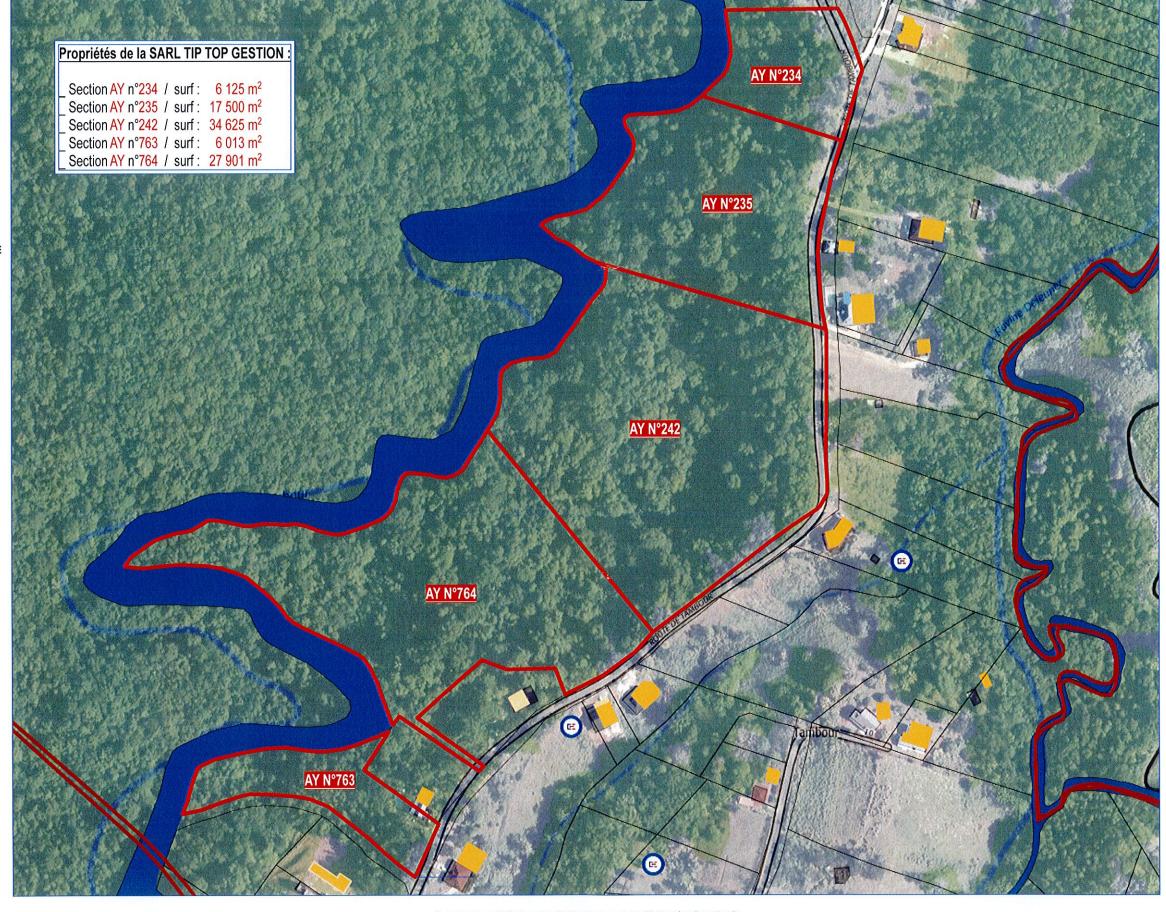
Maître d'œuvre:

SASU BAT

51,Rue Henri Becquerel -ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0590 26 57 80 Fax: 0590 26 57 65 Mail: cira.bat.eurl@wanadoo.fr







Ce plan étant la propriété intellectuelle de l'Architecte, toute reproduction illégale est formellement interdite

AMGT/2015/002

PETIT-BOURG **ADD**

Chazy CIRANY

Maître d'ouvrage: **SARL TIP TOP GESTION** 32 bis boulevard de la Baie-La Mahaultière 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0690 55 08 04

PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN

DESCRIPTION DATE N°de plan : N°de page : 03-1



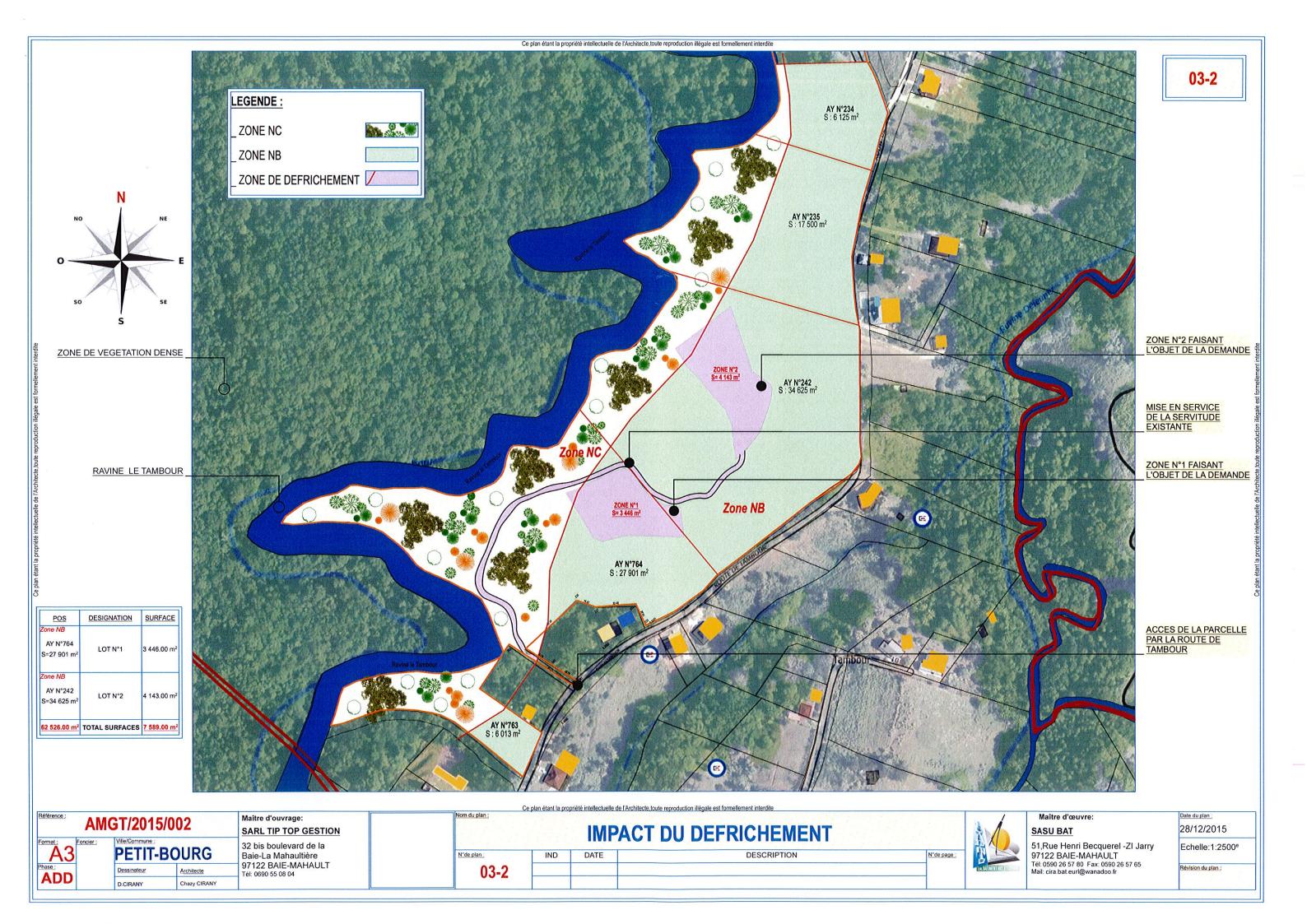
Maître d'œuvre:

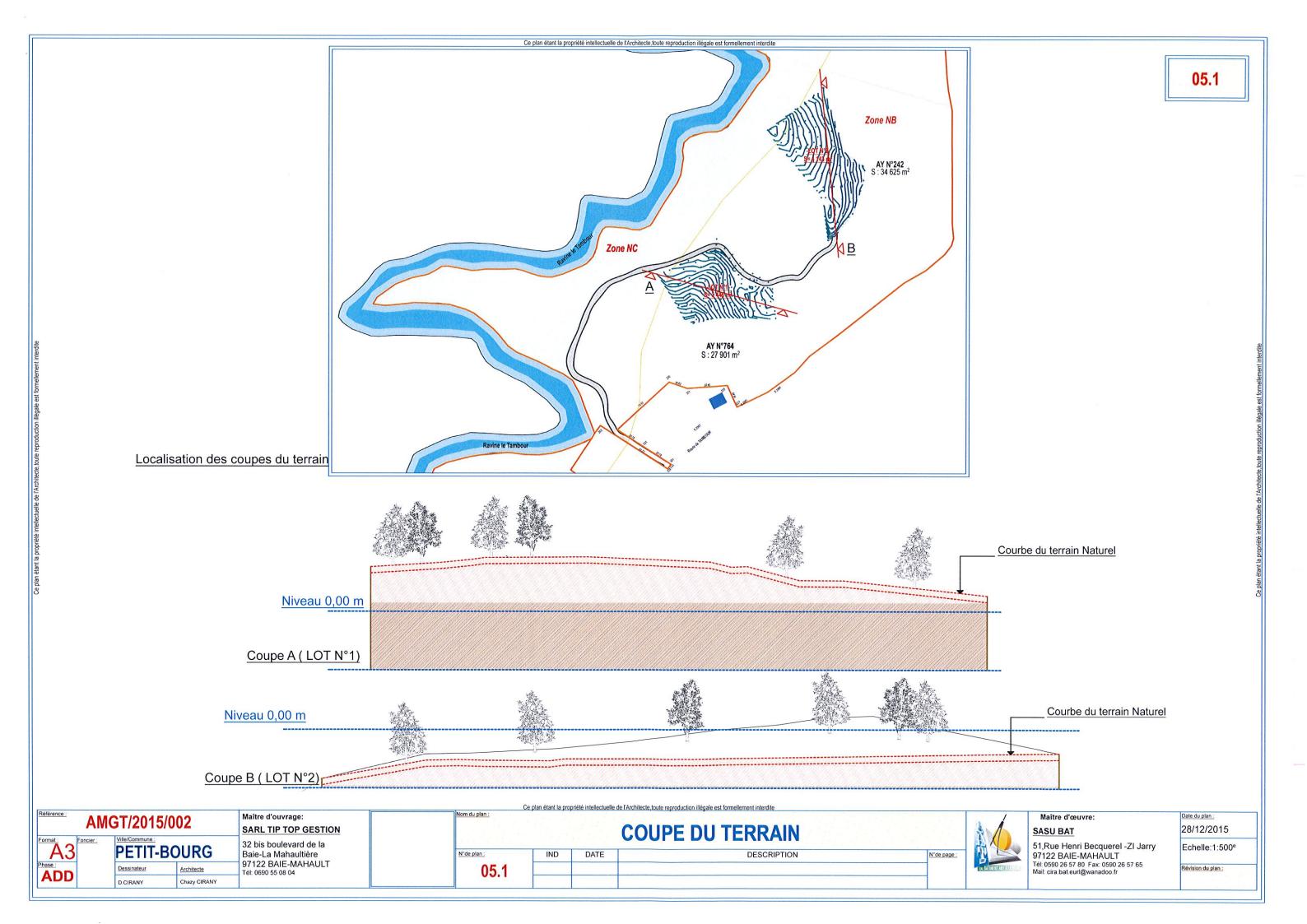
SASU BAT

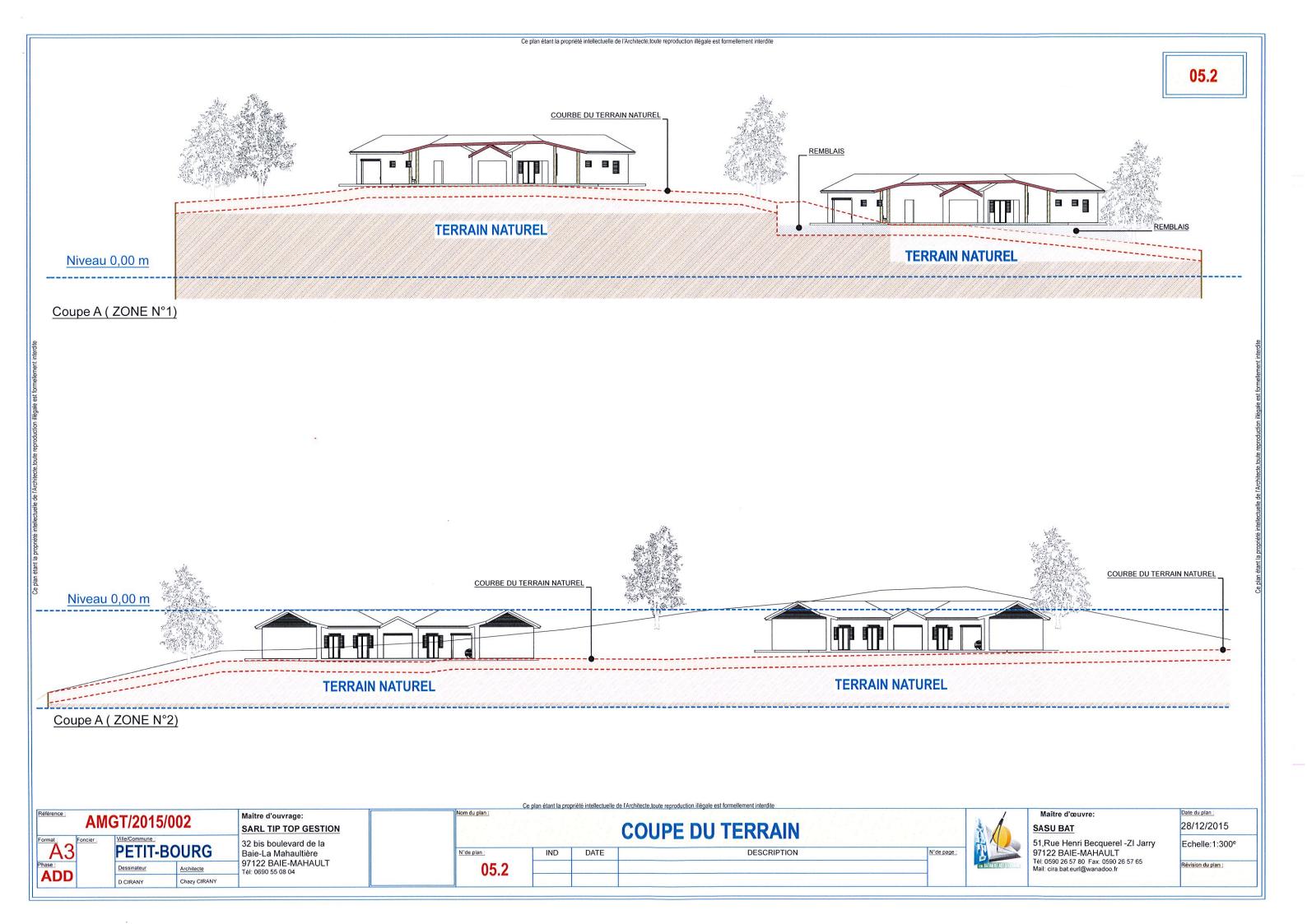
51,Rue Henri Becquerel -ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0590 26 57 80 Fax: 0590 26 57 65 Mail: cira.bat.eurl@wanadoo.fr

28/12/2015

Echelle:1:2500e







Zoom sur les 2 lots (Hypothèse d'implantation)

AMGT/2015/002 PETIT-BOURG **ADD** Chazy CIRANY

Maître d'ouvrage: SARL TIP TOP GESTION 32 bis boulevard de la Baie-La Mahaultière 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0690 55 08 04

LOCALISATION DES PRISES DE VUES

Ce plan étant la propriété intellectuelle de l'Architecte, toute reproduction illégale est formellement interdite

DESCRIPTION N°de plan : N°de page : 06



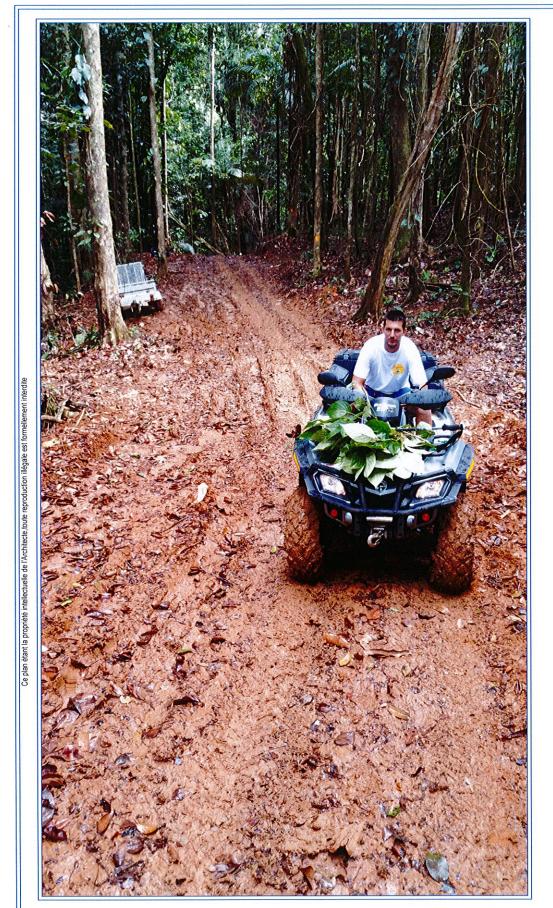
Maître d'œuvre:

SASU BAT

51,Rue Henri Becquerel -ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0590 26 57 80 Fax: 0590 26 57 65 Mail: cira.bat.eurl@wanadoo.fr

28/12/2015

Echelle: e







PRISE DE VUE N°2



PRISE DE VUE N°3

AMGT/2015/002 Maître d'ouvrage: SARL TIP TOP GESTION 32 bis boulevard de la Baie-La Mahaultière 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0690 55 08 04 PETIT-BOURG ADD

Chazy CIRANY

	V	OLE	T PAY	SAGE

Ce plan étant la propriété intellectuelle de l'Architecte, toute reproduction illégale est formellement interdite

DESCRIPTION N°de plan : DATE IND N°de page : 06.1



Maître d'œuvre:

SASU BAT

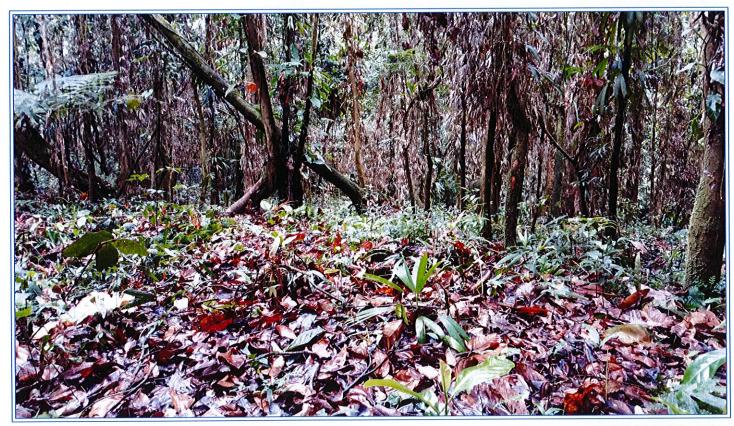
51,Rue Henri Becquerel -ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0590 26 57 80 Fax: 0590 26 57 65 Mail: cira.bat.eurl@wanadoo.fr

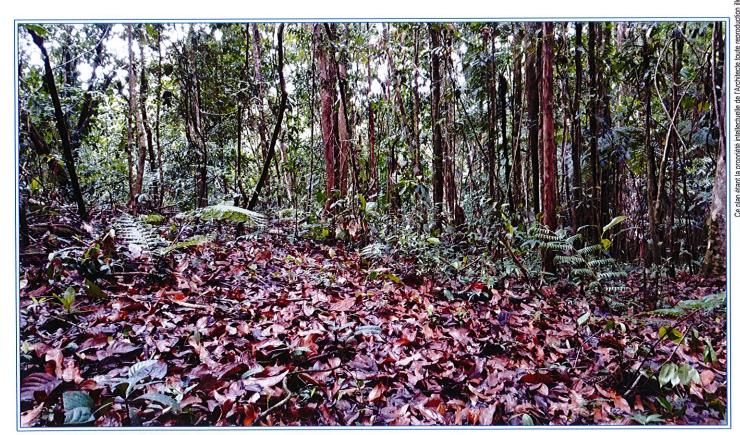
Date du plan : 28/12/2015

Echelle: e



PRISE DE VUE N°5





PRISE DE VUE N°4

PRISE DE VUE N°6

Référence :	MGT/2015	/002	Maître d'ouvrage: SARL TIP TOP GESTION
Format: Foncier		BOURG	32 bis boulevard de la Baie-La Mahaultière
Phase:	Dessinateur	Architecte	97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0690 55 08 04
ADD	D.CIRANY	Chazy CIRANY	1 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -

Nom du plan :	Ce plan ét	ant la propriete	intell
N°de plan :	1	ND	DA
06.	2		

an :	Ce plan étant la prop	priété intellectuelle	de l'Architecte, toute reproduction illégale est formellement interdite	
			VOLET PAYSAGER	
n:	IND	DATE	DESCRIPTION	N°de page :
000				1

The second	
EN BATIMENT ARTHUR	

Maître d'œuvre:
SASU BAT

51,Rue Henri Becquerel -ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0590 26 57 80 Fax: 0590 26 57 65 Mail: cira.bat.eurl@wanadoo.fr

Date du plan : 28/12/2015

Echelle: e

